



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DOSSIER N° 14 :

REPRESENTATION DE LA VILLE AU SEIN
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA MISSION LOCALE TECHNOWEST

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 Décembre 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 11 Décembre 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Thierry VALLEIX (à Sébastien LABAT), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Géraldine AUDEBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

DOSSIER N° 14 : REPRESENTATION DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE TECHNOWEST

RAPPORTEUR : Alain MARC

Depuis 2004, la ville et la Mission locale Technowest ont conventionné un partenariat visant à développer des actions d'insertion favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans par des actions concertées avec l'ensemble des partenaires.

A ce titre la Mission Locale s'est engagée à mettre en œuvre, au-delà de ses interventions de droit commun en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans sur le territoire, un ensemble d'actions partenariales avec la ville du Bouscat. La commune accompagne ces initiatives par l'octroi de moyens financiers, humains et matériels et participe comme l'ensemble des communes au conseil d'administration.

Afin d'assurer la gouvernance de cette association et d'assurer le quorum lors des assemblées, il a été décidé de modifier la représentation des communes en créant des délégués titulaires et des délégués suppléants en lieu et place de deux délégués.

Il appartient donc à la ville du Bouscat de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant selon cette règle entérinée par une modification des statuts de la mission locale lors de l'assemblée générale du 14 juin 2018.

Ainsi,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5221-1, L.5221-2, et L.2121-29.

VU les nouveaux statuts de la Mission Locale Technowest ci-annexés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article unique : Désigne les 2 représentants de la commune au sein de la conférence intercommunale sur proposition du Maire, cette désignation faisant l'objet d'un vote :

Titulaire : M. MARC
Suppléante : MME SOARES

Fait et délibéré le 11 décembre 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET